

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 janvier 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. GERVAIS (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DIOUF) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir MME ERSCHENS)

OBJET DE LA DELIBERATION

Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2014 et budget 2015 - Information du conseil municipal

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2129-29 du code général des collectivités territoriales et L.514-2 du code monétaire et financier, « *le budget annuel de la Caisse de Crédit Municipal ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier (...) sont transmis pour information au conseil municipal de la commune siège de la caisse* » et « *un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal est présenté par le Maire devant le conseil municipal* ».

Madame la Directrice Générale de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon m'a dans ce cadre fait parvenir les éléments d'information qu'il m'appartient donc de vous présenter.

1- Principaux faits marquants de l'exercice

L'exercice 2014 est le premier exercice réalisé sur le périmètre recentré sur l'activité historique de prêts sur gage à Dijon et sur la contribution au financement d'autres Caisses de Crédit Municipal.

Néanmoins, les impacts comptables de la cession des activités bancaires concurrentielles aux Crédit Municipaux de Bordeaux et de Lyon se sont poursuivis sur l'exercice 2014 en matière de provisions, de trésorerie et de recettes, comme détaillé ci-après.

Par ailleurs, conformément au plan d'affaires du Crédit Municipal de Dijon recentré sur son activité de prêts sur gage, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a demandé au Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACP-R) une réduction de la dotation. Cette dernière a été acceptée le 17 mars 2014. Sur cette base, un premier versement de 30 millions d'euros à la Ville de Dijon a été réalisé en novembre 2014.

Enfin, toujours conformément au plan d'affaires, une gestion active du patrimoine immobilier a été menée conduisant à l'acquisition en décembre 2014 de nouveaux locaux à Dijon afin de réimplanter le siège de l'établissement.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, deux compromis de vente ont par ailleurs été signés pour les locaux de Nevers et de Besançon aux prix estimés par les Domaines et pour des montants devant permettre de dégager des plus values en 2015.

2- Comptes de l'établissement au 31 décembre 2014

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été audités par le Commissaire aux Comptes, et ont été certifiés réguliers, sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement.

2.1 Concernant le compte de compte de résultat au 31 décembre 2014 :

Le changement important de périmètre de l'activité du Crédit Municipal intervenu en novembre 2013 ne permet pas de comparer les exercices 2013 et 2014 à périmètre constant.

Le produit net bancaire (PNB) s'élève à 1.313 K€. Ce PNB se décompose en :

- ⌘ Intérêts et produits assimilés : 924 K€ (dont 643 K€ sur opérations avec la clientèle)
- ⌘ Commissions nettes reçues : 106 K€
- ⌘ Autres produits d'exploitation bancaire : 282 K€

Dans un contexte de transition entre l'ancien et le nouveau périmètre d'activités, ce niveau de PNB ne couvre que partiellement les charges d'exploitation (2.683 K€), toujours impactées par les conséquences de la cession des activités concurrentielles, d'où un résultat brut d'exploitation déficitaire de - 1.384 K€.

Néanmoins, une grande partie de ces charges étaient provisionnées : après reprise des provisions (1.158 K€), le résultat net est déficitaire de - 333 K€.

2.2. Concernant le bilan bancaire au 31 décembre 2014 :

Conformément au plan d'affaires du Crédit Municipal de Dijon recentré sur son activité de prêts sur gages, et à la décision de l'ACP-R du 17 mars 2014 autorisant la réduction des fonds propres, un premier versement de 30 millions d'euros à la Ville de Dijon a été réalisé en novembre 2014.

Il est rappelé que le montant de la réduction de dotation a été déterminé de manière à permettre au Crédit Municipal de Dijon de poursuivre ses activités et d'assurer sa continuité d'exploitation.

Après cette première réduction de dotation, les fonds propres s'élèvent à 23 M€, représentant ainsi les deux-tiers du total du bilan.

Ces fonds propres permettent de couvrir :

- ⌘ l'actif immobilisé (1,4 M€),

- ⤴ les opérations avec la Clientèle (9,1 M€ correspondant à l'encours de prêts sur gages et de prêts aux autres Caisses de Crédit Municipal)
- ⤴ les créances d'exploitation (1,5 M€ dont 0,6 M€ de créances sur les Crédits Municipaux de Bordeaux et Lyon).

Les risques et charges identifiés sont provisionnés à hauteur de 8,4 M€ (dont 7,4 M€ de provisions pour charges de personnel, et 1 M€ de fonds de risques bancaires généraux).

Les dettes d'exploitation au 31 décembre 2014 permettaient de dégager 3,1 M€ de trésorerie (dont 2,3M€ de dettes envers les Crédits Municipaux de Bordeaux et de Lyon).

Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2014 atteint ainsi + 22,5 M€, mais doit être relativisé compte-tenu :

- ⤴ des dettes d'exploitation présentées ci-dessus,
- ⤴ des risques et charges provisionnés,
- ⤴ et du montant réservé par le plan d'affaires à l'activité de refinancement des autres Caisses de Crédit Municipal (4 M€ au 31 décembre 2014).

Il est important de souligner que **les ratios réglementaires demeurent très élevés**, malgré la première réduction des fonds propres :

- ⤴ le **ratio de solvabilité est de 110 %** (pour une **exigence réglementaire minimale de 8%**).
- ⤴ le **ratio de liquidité est de 16.012 %**

3- Budget primitif 2015

Le **budget primitif** pour l'année 2015 a été adopté par le Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal de Dijon, **dans le respect des orientations budgétaires** fixées par délibération du COS le 2 octobre 2014.

Ces orientations étaient les suivantes :

1. **Mettre en œuvre le plan d'affaires** du CMD recentré sur l'activité de Prêt sur gages en Côte d'Or,
2. **Gérer de façon extinctive** les conséquences de la cession des activités bancaires aux Caisses de Crédit Municipal de Bordeaux et de Lyon
3. **Gérer le parc immobilier** du CMD,
4. **Maintenir les coefficients réglementaires** dans des proportions équivalentes à celles d'autres Caisses de Crédit Municipal ne pratiquant que l'activité de prêt sur gage, avec pour objectif de contenir ces coefficients dans les normes bancaires classiques.

3.1 Concernant les crédits votés en section d'exploitation

Pour les recettes, les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- ⤴ **Produits sur opérations de prêts : 840 K€**, dont 600 K€ d'intérêts perçus au titre des prêts sur gages, 180 K€ d'intérêts perçus au titre des prêts aux établissements publics et 60 K€ de frais de dossiers et droit d'adjudication.
- ⤴ **Refacturations de charges** aux Crédits Municipaux de Bordeaux et de Lyon en application du protocole de cession : **350 K€** (refacturations de personnels mis à disposition notamment)
- ⤴ **Produits accessoires : 220 K€** (revenus des immeubles refacturés à Bordeaux et Lyon)
- ⤴ **Produits financiers** (dans le cadre de la gestion optimisée de la trésorerie) : **162 K€**
- ⤴ **Reprises sur amortissements et provisions : 1.230 K€** (dont 1.170 K€ de reprises sur provisions exceptionnelles)
- ⤴ **Profits exceptionnels : 1.668 K€** (tenant compte essentiellement des ventes immobilières prévisionnelles)

Soit un total des recettes de la section exploitation de 4.470 K€

Concernant les dépenses, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- ▲ **Achats : 11 K€**
- ▲ **Frais de personnel : 1.928 K€** (dont 1.157 K€ de formation, outplacement et Centre de Gestion, et 761 K€ de personnel CMD dont 332 K€ refacturés à Bordeaux et Lyon)
- ▲ **Impôts et taxes : 357 K€**
- ▲ **Travaux et services extérieurs : 503 K€** (dont 134 K€ de locations d'immeuble et charges locatives refacturés aux CM de Bordeaux et Lyon)
- ▲ **Transports et déplacements : 2 K€**
- ▲ **Opérations à caractère social** (dégagements gratuits) : **1 K€**
- ▲ **Frais de gestion générale : 125 K€** (dont 34 K€ de télécommunications et 19 K€ de publicité et communication)
- ▲ **Frais financiers : 21 K€**
- ▲ **Dotations aux amortissements et provisions : 214 K€** (dont 204 K€ de dotations aux amortissements)
- ▲ **Impôts sur les bénéfices : 0 K€**
- ▲ **Pertes : 82 K€** (dont 11 K€ de pertes exceptionnelles)

Soit un total de dépenses de la section exploitation de 3.244 K€

L'excédent prévisionnel entre les recettes et les dépenses (+ 1.226 K€, contre + 1.088 K€ au budget primitif 2014) est capitalisé.

3.2 Concernant les crédits votés en section dotation

Concernant les recettes, celles-ci se décomposent de la façon suivante :

- ▲ **Variation des excédents capitalisés : 1.226 K€**
- ▲ **Variation des actifs immobilisés : 4.125 K€** (impact des opérations immobilières d'achat du nouveau siège, des travaux et des ventes des murs des anciennes agences)
- ▲ **Variation des dépôts versés : 7 K€**

Soit un total de recettes de 5.358 K€

Concernant les dépenses, celles-ci se décomposent de la façon suivante :

- ▲ **Variation du fonds de provisions : 1.170 K€**
- ▲ **Variation des actifs immobilisés : 4.101 K€** (impact des opérations immobilières d'achat du nouveau siège, des travaux et des ventes des murs des anciennes agences)
- ▲ **Variation des dépôts versés : 30 K€**

Soit un total de dépenses de 5.301 K€

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au compte financier 2014 et au budget 2015 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon.